

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 octobre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt et un octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland -RICHARD Guy Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES ET PLACE DE LA BASCULE : Evacuation des eaux usées et pluviales –

Mr CHAUMOND, propriétaire riverain du lotissement communal, n'ayant pas donné suite à la proposition de convention de servitude de passage de canalisations, l'évacuation des eaux usées et pluviales du Lotissement des Deux Chênes et de la Place de La Bascule se fera par le terrain de Mr TELLIER, autre propriétaire riverain, suivant la convention signée le 19 mai 2015. Toutefois, avant la commande ferme des travaux, une autre option plus simple sera recherchée. D'autre part, Mr le Maire informera les conseillers municipaux s'il parvient à rencontrer Mr CHAUDMOND.

DELIBERATION N° 2016/45 :

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Nouvelle estimation des travaux –

Suite à une nouvelle estimation des travaux d'évacuation des eaux pluviales pour l'aménagement de la Place de La Bascule,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de donner son accord pour la nouvelle estimation de Mr Vincent DURET, géomètre, concernant les travaux d'aménagement de La Place de La Bascule s'élevant à 100 550.00 € HT,
- ⇒ de prendre en compte ce nouveau montant pour réévaluer le projet global d'aménagements de sécurisation dans l'agglomération comprenant ces travaux, soit 118 590.00 € HT.

DELIBERATION N° 2016/46 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport sur le prix et la qualité du service 2015 –

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif 2015.

DELIBERATION N° 2016-47 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Etude préalable de valorisation des boues de la lagune –

Vu l'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du projet d'étude de valorisation des boues de la lagune pour un montant de subvention de 2 145.13 €,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide d'accepter le devis de la Sté AGRO OUEST PRESTATIONS de Roeze sur Sarthe, concernant cette étude, pour un montant global de 4 491.26 € HT soit 5 389.51 € TTC.

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE DES ZONES BLANCHES : Suivi du dossier –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le terrain concerné par l'implantation d'une antenne est actuellement mis en vente. Les démarches demandées par le SDEGM concernant le mandat d'autorisation relatif aux travaux d'implantation sont donc reportées jusqu'à la connaissance du nouveau propriétaire. D'autre part, une information préalable de la population sera nécessaire.

DELIBERATION N° 2016/48 :

MISE EN SERVICE DE LA LIAISON EN FIBRE OPTIQUE : Convention d'occupation du domaine privé par le Conseil Départemental –

Suite à l'installation, sur la parcelle C 55 appartenant à la commune, d'une armoire technique permettant de déployer une liaison en fibre optique destinée à l'amélioration d'internet, le Conseil Départemental propose une convention d'occupation du domaine privé afin de sécuriser l'exploitation et la maintenance de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ approuve les dispositions de cette convention,
- ⇒ autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Préparation et inventaire –

Le Conseil Municipal considère que la commune possède un potentiel suffisant de création de nouvelles habitations (lotissement, maisons vacantes dans le bourg, réhabilitations de bâtiments en campagne, ...).

Mr le Maire souhaite faire un inventaire précis jeudi 3 novembre à 14 H à la mairie.

SENTIERS DE RANDONNEE : Point sur le balisage –

Mr JOSSET présente les résultats de l'assemblée du Conseil de la Randonnée des Coëvrons qui a eu lieu le 4 octobre dernier à Saulges. Un parcours de 49 kms a été déterminé (randonneurs, VTTistes, cavaliers). Aucune promotion ni signalétique n'est prévue pour les quads ou autres engins motorisés. Le balisage devra être mis en place pour l'été 2017. Des fiches « randonnées » devront être réalisées (signalement des sites, visites, points dangereux, ...).

DELIBERATION N° 2016/49 :

SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE : Avis sur le rapport d'activités 2015 –

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2015 du Syndicat du Bassin de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

PARTICIPATION A LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS –

Mr le Maire donne lecture d'un document adressé aux maires de la Communauté de Communes des Coëvrons pour rappeler l'importance de cette politique culturelle et remotiver les conseillers municipaux.

LABEL PAYSAGES DE LA MAYENNE –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a été classée 1^{ère} de sa catégorie et sera présentée au Jury Régional en 2017 pour l'obtention du label « Village Fleuri ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Etat des heures du service technique commun –

Mr le Maire donne lecture de l'état des heures du service technique commun des 3 premiers trimestres 2016. Une réorganisation de ce service est en préparation. Elle sera présentée prochainement aux élus.

DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE » -

L'association SYNERGIES relance le défi « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE ». Mr le Maire propose de participer à cette action. Les inscriptions sont à effectuer sur le site : www.paysdelaloire.familles-a-energie-positive.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Ateliers sur le jardinage au naturel –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes organise des ateliers sur le jardinage au naturel d'octobre 2016 à mars 2017. Les inscriptions sont à effectuer par courriel à :

prevention.dechets@coevrons.fr ou par téléphone au : 02.43.66.32.00

SDEGM : Proposition d'achat groupé de gaz –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du SDEGM proposant un achat groupé de gaz liquéfié de type propane stocké en citerne. Les informations sur les bâtiments communaux concernés par ce type de fourniture (logements communaux et gîte communal) seront transmises au SDEGM pour l'étude de ce projet.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL -

Le Conseil Municipal décide de prévoir la prochaine réunion le vendredi 9 décembre 2016 à 20 H.